

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT PIERRE DE FURSAC

L'an deux mil seize, le trente mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Thierry DUFOUR.

Étaient présents : M. Thierry DUFOUR, Mlle Nadine TESSIER, M. Jacky CARIAT, M. Christophe CAMPORESI, M. Claude CLAVE, M. Jean-Luc CHAPELIER, Mme Lucile CHARAMOND, Mme Catherine DUBOIS, M. Marcel DUNET, M. Robert METTOUX, M. Xavier QUINCAMPOIX, Mme Lynette RENAUD, Mme Ghyslaine VIOLET.

Étaient absents excusés : Mme Michelle VILLEDIEU.

Étaient absents non excusés : Mme Jeannine LEFORT.

Procurations : Mme Michelle VILLEDIEU en faveur de M. Marcel DUNET.

Secrétaire : Mme Ghyslaine VIOLET.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du 05 avril 2016, dont le contenu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour, à savoir :

- une demande d'achat d'un bien de section au village des Moulins ;
- une décision modificative budgétaire.

Les membres du Conseil Municipal acceptent les ajouts à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intervention de M. Stéphane Vassel, co-directeur du CPIE, venu présenter la démarche "zéro pesticide" et lui donne la parole.

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-017 : Engagement dans la démarche "zéro pesticide"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Charte « Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages en Limousin » mise en place par les associations environnementales : FREDON Limousin, Limousin Nature Environnement, Corrèze Environnement, CPIE des Pays Creusois et CPIE de la Corrèze.

Cette charte comporte les engagements suivants pour la commune :

- l'abandon progressif de l'utilisation des pesticides par la commune en recourant aux techniques alternatives disponibles pour atteindre à terme la suppression totale des substances chimiques.
- la formation des agents techniques, chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts, aux techniques alternatives et à l'utilisation des pesticides conformément à la législation ; ceci en choisissant un centre de formation agréé permettant de respecter les engagements pris.
- l'organisation de l'information des administrés sur l'opération tout en les incitant à rejoindre cette opération.
- la réalisation et la communication annuelle du bilan de l'opération (bilan du plan de réduction, de l'utilisation des pesticides encore employés, les sites où sont expérimentées les techniques alternatives et les méthodes utilisés).

Les associations partenaires signataires s'engagent quant à elles à :

- accompagner la commune dans la mise en place du plan de réduction de l'usage des pesticides,
- animer l'information auprès du public par la réalisation d'un plan de communication et de sensibilisation personnalisé,
- promouvoir et valoriser la démarche de la commune auprès des médias, des acteurs locaux et des autres collectivités.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'engager dans l'opération « Objectif : zéro pesticide dans nos villes et villages ».

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-018 : Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2017**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune :

- pourra être déchargé d'une partie de ses fonctions et garder sa rémunération habituelle ;

- pourra bénéficier de repos compensateurs en contrepartie des heures consacrées au recensement.

Le coordonnateur, si c'est un élu local, pourra bénéficier du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-019 : Projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer de nouveau sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), et plus précisément sur le projet de périmètre de l'EPCI n° 3, issu de la fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg.

Après avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal donne son accord sur le projet de périmètre proposé.

14 VOTANTS

11 POUR

3 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-020 : Projet d'aménagement de la route de Bel Air**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du devis d'EVOLIS 23 relatif au projet d'aménagement de la route de Bel-Air et en fait la lecture.

Il rappelle que la compétence en matière de voirie communale a été transférée à EVOLIS 23 (anciennement SIERS) à compter du 1er janvier 2006.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 3120.00 € et à engager les démarches relatives à ce projet.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-021 : Demande d'achat bien de section au village des Moulins**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de M. Mathieu CHESTERMAN et Melle Marie ROBICHON demandant l'acquisition d'une parcelle d'un bien de section située au village des Moulins, cadastrée section BL parcelle n° 103 d'une superficie de 118 m2, en nature de landes.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle par les demandeurs ;
- précise que les frais relatifs à ce dossier seront à la charge des acquéreurs ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter le service des domaines pour faire estimer la parcelle ;
- demande à Monsieur le Maire de convoquer les électeurs de la section concernée.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-022 : Décision Modificative Budgétaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une Décision Modificative sur le budget de la commune afin d'ouvrir des crédits à l'article 2158 "Autres installations, matériel et outillage technique" pour régler la facture relative au raccordement fibre ou cuivre du Lotissement du Ricourant 2 tranche 1.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la Décision Modificative soumise.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

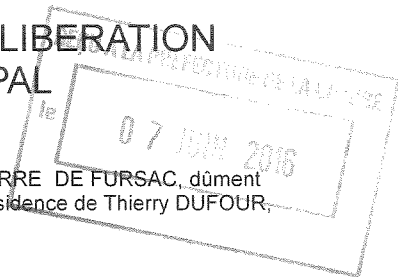
---

#### **INFORMATION : Questions diverses**

- Le fonds de concours a été demandé par EVOLIS 23 à la communauté de communes de Bénévent/Grand-Bourg pour l'aménagement du cimetière ;
  - Les devis relatifs aux routes ont été validés ;
  - Courrier de M. Jean-Paul Guérin relatif à l'état de la parcelle n° 138 section BB lié aux eaux usées, l'avis du SPANC pourrait être demandé ;
  - Candidature de la commune auprès de la SAFER en vue de l'acquisition de parcelles ;
  - Courrier de Mme Sylvie Massard relatif à une demande de réservation du lot n°1 du lotissement du Ricourant 2 - tranche 1 en vue d'une construction de maison individuelle ;
  - Dépôt du permis de construire de M. Nicolas Geneton au village de Cros ;
  - Avis de la commission de réforme concernant l'accident de service de M. Thierry Legros ;
  - Projet d'un contrat d'avenir à traiter à l'échelle du SIVOM ;
  - Autorisation relative au projet de "chemin des bancs" de l'association Vivre à Chabannes ;
  - Information relative à la vente de la maison de M. Guy Eliche à Chabannes ;
  - Possibilité de faire plusieurs demandes de DETR sur une même année ;
  - Information relative au terrassement de l'agrandissement de FURMECA ;
  - Forage et sondage dans les bois de Chabannes réalisés par le SIE de l'Ardour ;
  - Vérifier les cellules des lampadaires dans certains villages ;
  - Coupes de bois réalisées dans une forêt à proximité de Montoys (surveiller l'état des routes) ;
  - Demande de Mme Ménard relative à l'accès au cimetière et plus précisément à l'aménagement d'une piste accessible jusqu'au columbarium ;
  - Points travaux : route de Bel-Air, ... ;
  - Retour sur la réunion d'information de la commission "commune nouvelle" du 27/05/2016 ;
  - Rappel des dates des prochaines réunions de la commission "commune nouvelle" ;
  - Réunion relative à l'urbanisme (PLUI) à la communauté de communes de Bénévent/Grand-Bourg le 03/06/2016.
-

<b>Virement de crédit</b>
<b>N° 01</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



<b>Nombre de conseillers</b>	
en EXERCICE	<b>15</b>
PRESENTS	<b>13</b>
dont VOTANTS	<b>14</b>

L'an deux mil seize, le trente mai, le Conseil Municipal de SAINT PIERRE DE FURSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Thierry DUFOUR, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/05/2016

Etaient PRESENTS : Mmes et Ms: CAMPORESI Christophe, CARIAT Jacky, CHAPELIER Jean-Luc, CHARAMOND Lucile, CLAVE Claude, DUBOIS Catherine, DUFOUR Thierry, DUNET Marcel, METTOUX Robert, QUINCAMPOIX Xavier, RENAUD Lynette, TESSIER Nadine et VIOLET Ghyslaine.

Etaient ABSENTS : LEFORT Jeannine et VILLEDIEU Michelle (pouvoir à DUNET Marcel).

Virement de crédit

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **augmentation de crédit**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : VOIRIE</b>		<b>2 000.00</b>		
Installations de voirie	2152 18	2 000.00		
<b>OP : AMENAGT QUARTIER DU RI-COURANT</b>				<b>2 000.00</b>
Autres installat°, matériel & outillage techniques			2158 53	2 000.00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>2 000.00</b>		<b>2 000.00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du ..../... et de la publication en date du ..../.....

- 6 JUN 2016

- 6 JUN 2016

A la Mairie, le 30/05/2016  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

